

Corps le 26. septembre 1809. 13

Mr. le Directeur des Ecoles Impériales
des Beaux Arts à Rome.

Monsieur.

Mon Excellence Mr. le Commissaire Impérial a été vivement pénétré de la
réflexion, que vous avez bien voulu lui faire sur l'utilité d'auoir à Mr.
Pizzamano le temps nécessaire aux études qu'il lui faut faire, et qui les
conduisent à son but. Il a par conséquent, invité le Sénat à prendre en
considération cette demande, qui a été bien accueillie et favorisée, en auoir ordonné
à Mr. Pizzamano, avec le dérat ci-joint, un délai de trois ans, pour
continuer ses études, et pour bien apprendre l'art de la peinture à Rome,
en qualité d'Élevé à charge du Gouvernement des Arts Romains.
Je vous prie, Mr. le Directeur, de communiquer cette délibération à
Mr. Pizzamano, et de vouloir bien lui continuer vos précieuses soins, pour
lesquels je vous fais d'avance les remercimens du Sénat.

J'ai l'honneur de vous protester, Mr. le Directeur, ma confiance et
la plus distinguée et ma parfaite estime.

Le Secrétaire du Sénat

G. Agrati